

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL
N° 08-2020**

SÉANCE DU 24 JUIN 2020

Comptes année 2019

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'Administration générale, des finances et des affaires culturelles
M. G. Reichen, syndic

TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis	3
2. Analyse des charges de fonctionnement	4
2.1. Les charges maîtrisables	5
2.2. Les charges non maîtrisables.....	8
2.2.1. Intérêts passifs.....	12
2.2.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités	13
2.3. Les charges internes	15
2.4. Analyse des charges – Récapitulation.....	18
3. Analyse des revenus de fonctionnement	19
3.1. Les revenus fiscaux	20
3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune	22
3.1.2. Impôt à la source	23
3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers	23
3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés	24
3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés	26
3.1.6. Droits de mutation.....	27
3.1.7. Impôts sur les successions et donations	27
3.1.8. Part aux gains immobiliers	28
3.2. Les revenus non fiscaux.....	30
3.3. Les revenus internes	32
3.4. Analyse des revenus – Récapitulation.....	34
4. Analyse des charges et des revenus – Récapitulation.....	36
5. Autofinancement	37
6. Communication	38
7. Programme de législature.....	38
8. Conclusions.....	39

Monsieur le Président,
 Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

L'établissement des comptes 2019 a été exécuté conformément au Règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

Par conséquent, les comptes 2019 de notre Commune présentent un excédent de charges (déficit) d'environ CHF 10.7 mios.

Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2019, le budget 2019 (y compris les crédits supplémentaires), les comptes 2018 et les comptes 2017 :

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018	Comptes 2017
Total des charges (avant amortissement découvert)	170'994'274.13	170'667'300.00	160'156'911.63	152'528'448.02
Total des revenus	-160'257'855.40	-156'167'800.00	-158'193'167.92	-152'914'494.63
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant amortissement découvert)	10'736'418.73	14'499'500.00	1'963'743.71	-386'046.61
Attribution bénéfice à amortissement découvert	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant utilisation du bénéfice)	10'736'418.73	14'499'500.00	1'963'743.71	-386'046.61

Ainsi, le déficit de CHF 10'736'418.73 réalisé dans le cadre de l'exercice 2019 a été porté en diminution du capital figurant au passif du bilan.

Par conséquent, le montant du capital de notre Commune se présente de la manière suivante :

• fortune communale - Capital au 1 ^{er} janvier 2019	CHF	31'159'323.94
• excédent de charges (déficit) de l'exercice 2019	CHF	-10'736'418.73
Fortune communale - Capital au 31 décembre 2019	CHF	20'422'905.21

Il est à noter que le budget 2019 voté a été complété de deux séries de crédits supplémentaires présentées au Conseil communal :

Libellé	Impact sur le total des charges (en CHF)	Impact sur le total des revenus (en CHF)	Impact sur le résultat (en CHF)
Crédits supplémentaires, 1 ^{ère} série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 05.06.2019	278'000.00	198'000.00	-80'000.00
Crédits supplémentaires, 2 ^{ème} série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 20.11.2019	1'020'000.00	127'000.00	-893'000.00
Total des crédits supplémentaires demandés sur l'exercice 2019	1'298'000.00	325'000.00	-973'000.00
Montants selon le budget 2019 voté par le Conseil communal lors de la séance du 13.12.2018	169'369'300.00	155'842'800.00	-13'526'500.00
Budget 2019 après crédits supplémentaires	170'667'300.00	156'167'800.00	-14'499'500.00

Ainsi, le budget 2019, corrigé des demandes de crédits supplémentaires, prévoit un excédent de charges (déficit) de l'ordre de CHF 14.5 mios.

Par conséquent, les tableaux comparatifs figurant dans le présent préavis comprennent les crédits supplémentaires sur le budget 2019, car ces derniers concernent une correction du budget voté par le Conseil communal.

2. Analyse des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

2.1. Les charges maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables :

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux autorités et personnel ;
- charges relatives aux achats de biens, services et marchandises ;
- charges relatives aux aides et subventions.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2019 et le budget 2019 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2019	Budget 2019	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	30'135'495.94	30'935'800.00	-800'304.06	-2.6%
Biens, services et marchandises	21'633'663.55	23'139'300.00	-1'505'636.45	-6.5%
Aides et subventions	7'065'420.99	7'920'700.00	-855'279.01	-10.8%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	58'834'580.48	61'995'800.00	-3'161'219.52	-5.1%

Il est intéressant de constater que par rapport au budget 2019 (y compris les crédits supplémentaires), les charges maîtrisables ont diminué d'un peu moins de CHF 3.2 millions, soit une baisse de 5.1%.

Les charges relatives aux autorités et personnel sont inférieures à ce que prévoyait le budget 2019 (y compris les crédits supplémentaires) (-2.6%). Cet écart est principalement dû aux raisons suivantes :

- recours moins important à du personnel auxiliaire ;
- recours moins important à du personnel intérimaire ;
- les jetons de présence dédiés aux différentes commissions ont été moins importants que prévu ;
- les frais de formation du personnel ont été moins importants que prévu.

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, nous notons une baisse de 6.5% par rapport au budget 2019 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette réduction se répartit de la manière suivante, selon le type de charges :

➤ achats d'imprimés et de fournitures de bureau	- CHF	0.1 mio
➤ achats de machines et de matériel d'exploitation	- CHF	0.1 mio
➤ achats et consommation d'électricité	- CHF	0.1 mio
➤ achats et consommation d'eau	- CHF	0.1 mio
➤ entretien des bâtiments	- CHF	0.5 mio
➤ entretien des canalisations	- CHF	0.1 mio
➤ frais de réceptions et de manifestations	- CHF	0.1 mio
➤ honoraires et frais d'expertises	- CHF	0.2 mio
➤ frais de transports	- CHF	0.1 mio
➤ divers postes budgétaires	- CHF	0.1 mio
Total diminution achats de biens, services et marchandises	- CHF	<u>1.5 mio</u>

Notons également une diminution des charges relatives aux aides et subventions (-10.8%) par rapport au budget 2019 (y compris les crédits supplémentaires). Cette baisse provient en grande partie de notre participation au financement de l'accueil familial de jour, de notre participation au financement des soins à domicile, aux diverses aides sociales communales ainsi que notre participation au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse (FEJ).

La participation de notre Commune au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse (FEJ) se présente de la manière suivante :

Structures	Comptes 2019	Budget 2019	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Nurserie la Tourterelle	292'617.75	297'300.00	-4'682.25	-1.6%
Nurserie des Alpes	258'547.58	285'100.00	-26'552.42	-9.3%
Garderie du Parc	142'660.48	295'500.00	-152'839.52	-51.7%
UAPE Les Copains	266'624.49	281'600.00	-14'975.51	-5.3%
UAPE Les Alpes	186'416.53	241'300.00	-54'883.47	-22.7%
Espace jeunes	378'519.68	349'800.00	28'719.68	8.2%
Fondation enfance et jeunesse	961'989.44	870'900.00	91'089.44	10.5%
Garderie du Coteau	74'996.14	125'900.00	-50'903.86	-40.4%
UAPE Fontanettaz	132'589.11	145'100.00	-12'510.89	-8.6%
APEMS de Loth	166'993.33	183'600.00	-16'606.67	-9.0%
APEMS La Parenthèse	70'021.60	92'700.00	-22'678.40	-24.5%
UAPE l'Appart	144'729.00	195'900.00	-51'171.00	-26.1%
APEMS Le Cube	-48'390.24	132'900.00	-181'290.24	-136.4%
Total participation communale	3'028'314.89	3'497'600.00	-469'285.11	-13.4%

Ainsi, nous constatons que la participation de notre Commune au financement des activités de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse est inférieure de près de CHF 470'000.00 par rapport au montant prévu au budget 2019 (y compris les crédits supplémentaires).

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2019 et les comptes 2018 :

Intitulé	Comptes 2019	Comptes 2018	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	30'135'495.94	30'150'503.75	-15'007.81	-0.0%
Biens, services et marchandises	21'633'663.55	23'061'249.71	-1'427'586.16	-6.2%
Aides et subventions	7'065'420.99	6'941'644.88	123'776.11	1.8%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	58'834'580.48	60'153'398.34	-1'318'817.86	-2.2%

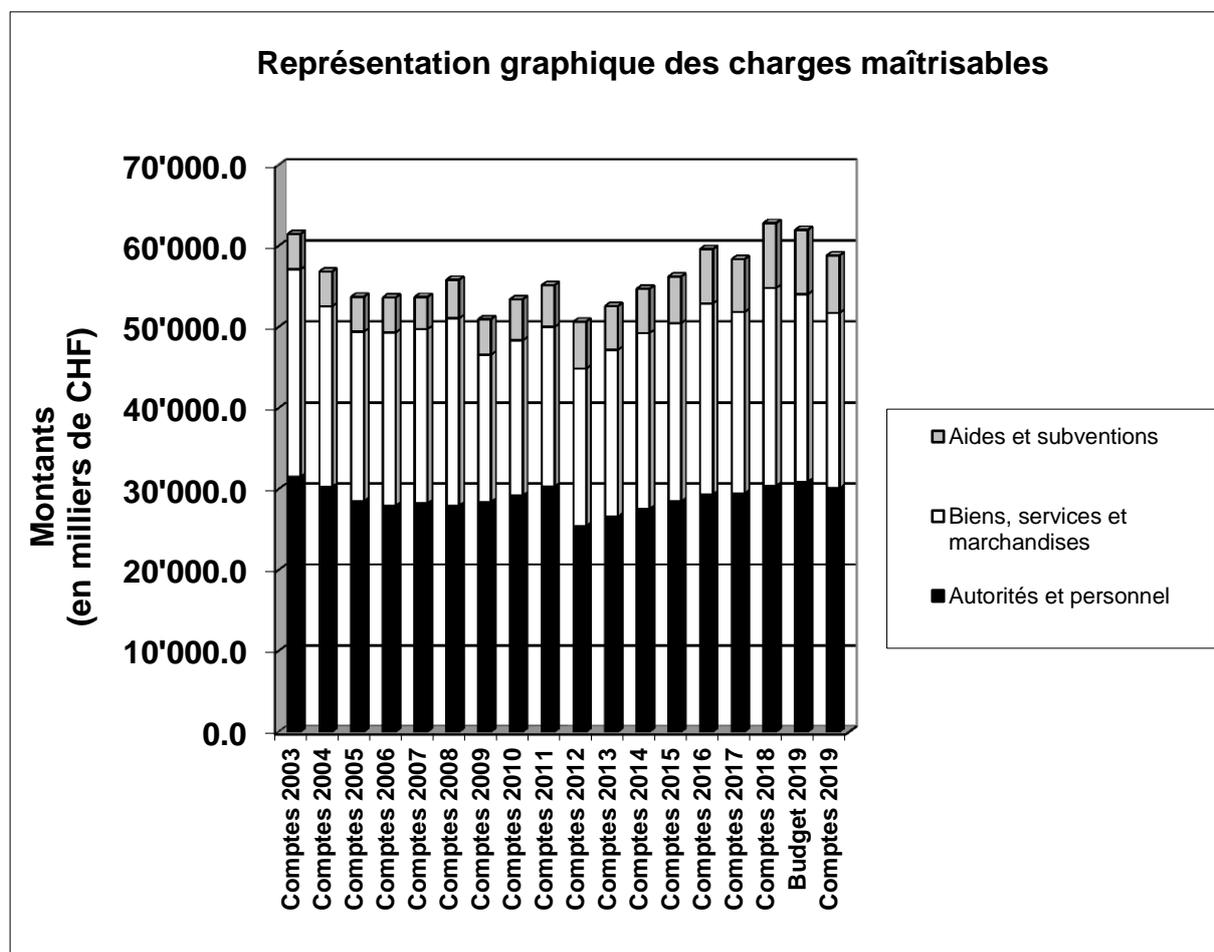
Par rapport à l'année 2018, les charges maîtrisables accusent une diminution de 2.2%.

Comparées à l'année 2018, les charges relatives aux autorités et au personnel se trouvent à peu près au même niveau.

En ce qui concerne les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises, on constate une diminution de 6.2% par rapport aux comptes de l'année 2018. Ceci s'explique essentiellement par la baisse des achats de machines et matériel d'exploitation, des achats et consommation d'électricité, des travaux de rénovation sur les bâtiments communaux, de l'entretien des canalisations, de l'entretien des parcs et des zones de loisirs et de l'entretien des cours d'eau.

Les aides et subventions sont, quant à elles, en progression de 1.8% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2018. Cette légère hausse provient essentiellement de l'augmentation de l'octroi d'aides individuelles.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :



Dès l'année 2012, charges maîtrisables sans la police (création association intercommunale).

2.2. Les charges non maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle. Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux intérêts passifs ;
- charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- charges relatives aux remboursements, aux participations et aux subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales).

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2019 et le budget 2019 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2019	Budget 2019	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	627'440.73	1'054'000.00	-426'559.27	-40.5%
Amortissements	5'971'161.49	5'876'900.00	94'261.49	1.6%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	91'523'700.83	91'081'700.00	442'000.83	0.5%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	98'122'303.05	98'012'600.00	109'703.05	0.1%

Nous observons une nette diminution de 40.5% des intérêts passifs par rapport à ce qui a été prévu dans le budget 2019 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette baisse s'explique pour l'essentiel par le fait que durant l'année 2019, malgré une progression de l'endettement communal, notre Commune a été en mesure de négocier de nouveaux emprunts à des conditions extrêmement intéressantes.

Les amortissements sont supérieurs de 1.6% à ce qui a été prévu dans le budget 2019 (y compris les crédits supplémentaires). Ceci s'explique essentiellement par des amortissements de créances plus importantes que prévus. Cela concerne notamment les débiteurs fiscaux ainsi que ceux liés au réseau électrique.

Les remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques sont légèrement supérieurs de 0.5% à ce qui a été prévu dans le budget 2019 (y compris les crédits supplémentaires).

Le décompte final de l'année 2018 de la péréquation nous a été légèrement favorable d'environ CHF 400'000.00.

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2019 et les comptes 2018 :

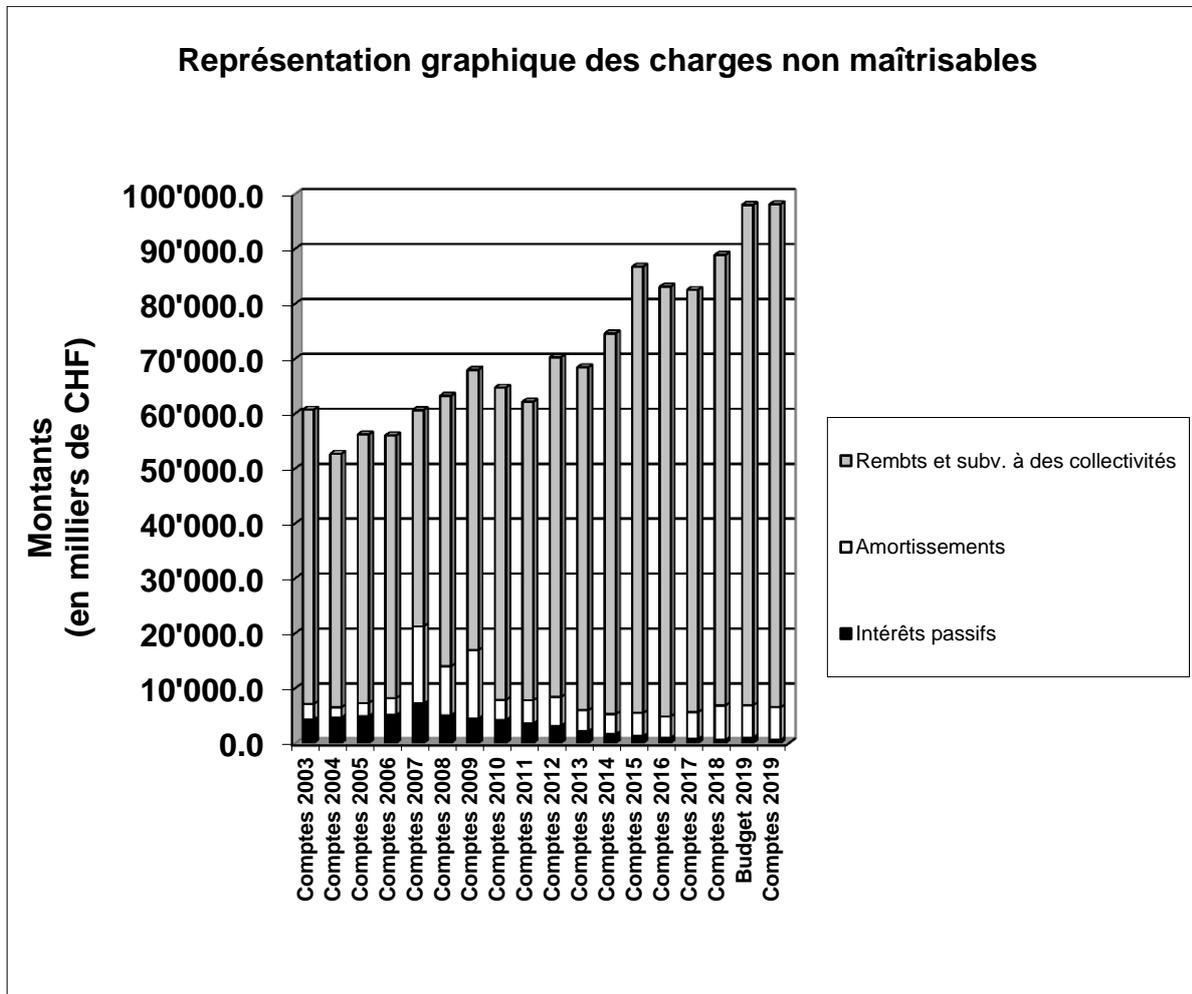
Intitulé	Comptes 2019	Comptes 2018	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	627'440.73	670'242.17	-42'801.44	-6.4%
Amortissements	5'971'161.49	6'240'463.50	-269'302.01	-4.3%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	91'523'700.83	81'994'817.04	9'528'883.79	11.6%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	98'122'303.05	88'905'522.71	9'216'780.34	10.4%

La diminution des intérêts de 6.4% par rapport aux comptes de l'année 2018 provient des conditions de renouvellement d'emprunts beaucoup plus favorables qu'elles ne l'étaient auparavant. La dette communale a toutefois progressé de CHF 20.0 mios durant l'exercice 2019, pour se situer à la hauteur de CHF 115.0 mios au 31 décembre 2019.

La diminution des amortissements provient pour l'essentiel de la baisse des amortissements de créances fiscales accordés par l'Administration Cantonale des Impôts (ACI).

L'augmentation de 11.6% des charges relatives aux remboursements et participations et subventions à des collectivités est causée principalement par la forte progression de notre participation au financement de la facture sociale ainsi que du fonds de péréquation directe horizontale, suite à la modification du modèle faisant suite à l'introduction, au niveau cantonal, de la révision de l'imposition des entreprises (RIE III).

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :

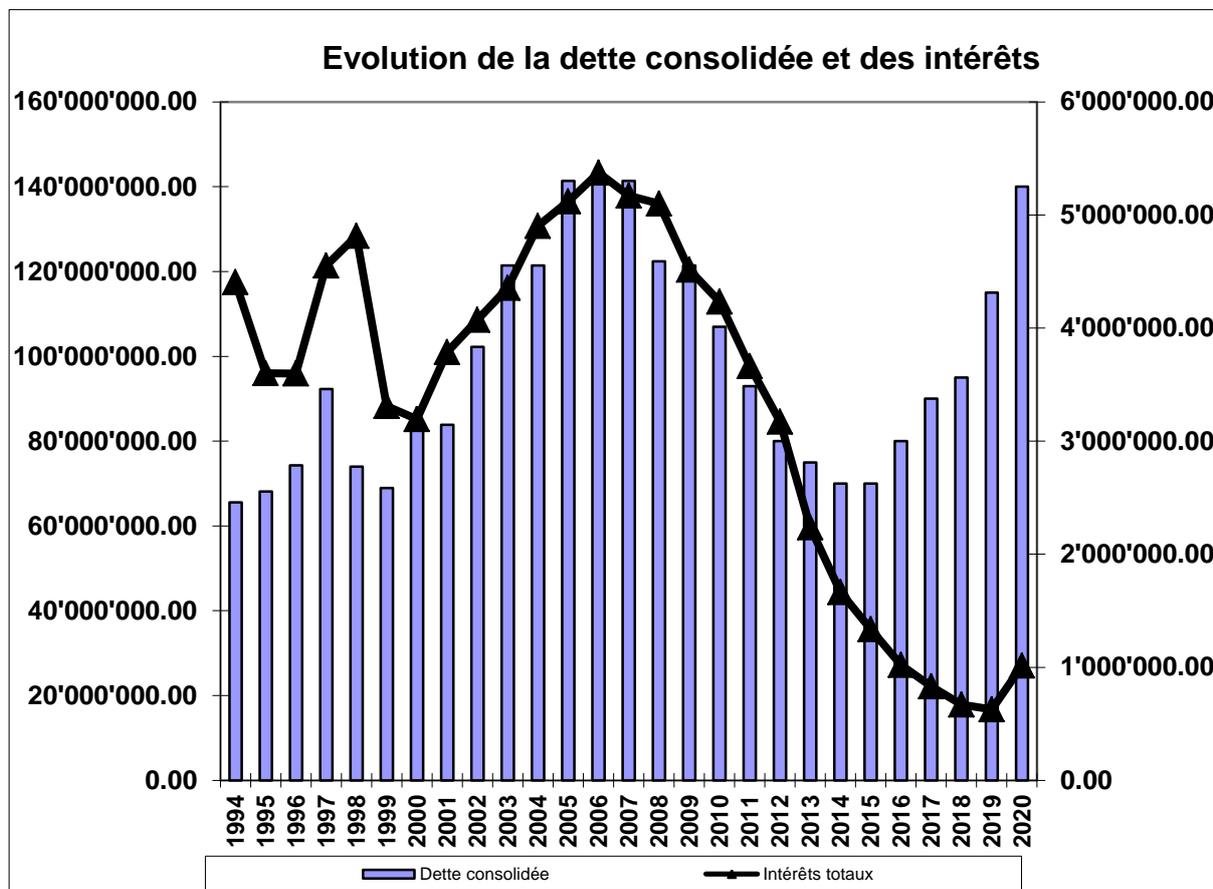


2.2.1. Intérêts passifs

Veillez trouver ci-dessous, un tableau montrant l'évolution de la dette brute consolidée de la Ville de Pully, ainsi que les intérêts qui y sont rattachés :

Années		Dette consolidée	Intérêts totaux
1994	Comptes	65'550'553.40	4'405'287.04
1995	Comptes	68'115'154.55	3'599'709.27
1996	Comptes	74'309'000.00	3'598'573.93
1997	Comptes	92'259'000.00	4'553'487.51
1998	Comptes	74'009'000.00	4'815'280.22
1999	Comptes	68'957'000.00	3'309'793.43
2000	Comptes	83'907'000.00	3'193'938.21
2001	Comptes	83'857'000.00	3'787'102.44
2002	Comptes	102'207'000.00	4'072'462.03
2003	Comptes	121'400'000.00	4'354'449.48
2004	Comptes	121'400'000.00	4'903'018.29
2005	Comptes	141'400'000.00	5'121'175.39
2006	Comptes	141'400'000.00	5'375'618.72
2007	Comptes	141'400'000.00	5'169'590.02
2008	Comptes	122'400'000.00	5'100'479.79
2009	Comptes	121'400'000.00	4'515'667.24
2010	Comptes	107'000'000.00	4'234'150.23
2011	Comptes	93'000'000.00	3'662'552.82
2012	Comptes	80'000'000.00	3'171'421.49
2013	Comptes	75'000'000.00	2'235'811.46
2014	Comptes	70'000'000.00	1'664'312.12
2015	Comptes	70'000'000.00	1'335'637.60
2016	Comptes	80'000'000.00	1'018'583.68
2017	Comptes	90'000'000.00	829'383.13
2018	Comptes	95'000'000.00	670'242.17
2019	Comptes	115'000'000.00	627'440.73
2020	Prévision	140'000'000.00	1'014'000.00

Graphique montrant l'évolution de la dette brute consolidée ainsi que les intérêts depuis l'année 1994 jusqu'en 2020 :



2.2.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

La participation 2019 aux charges cantonales et à la péréquation prend notamment en considération notre quote-part :

- aux transports publics ;
- au fonds de péréquation directe horizontale ;
- à la facture sociale ;
- à la réforme policière

Composition de notre participation à la péréquation directe horizontale ainsi qu'à la facture sociale comptabilisée dans les comptes de l'année 2019 :

Régimes	Montant acomptes 2019	Résultat décompte définitif 2018	Montant net sur 2019	Comptes 2018	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Acomptes participation fonds péréquation directe horizontale	28'739'675	36'665	28'776'340	26'192'891	2'583'449	9.9%
Retour fonds de péréquation	-12'970'205	-542'897	-13'513'102	-13'068'308	-444'794	-3.4%
Dépenses thématiques	-1'730'550	-1'097'859	-2'828'409	-1'667'977	-1'160'432	-69.6%
Montant net péréquation directe horizontale	14'038'920	-1'604'091	12'434'829	11'456'606	978'223	8.5%
Montant total participation financement facture sociale	39'326'293	1'334'356	40'660'649	34'691'756	5'968'893	17.2%
Réforme policière	1'863'610	-91'209	1'772'401	1'692'066	80'335	4.7%
Total des charges péréquatives	55'228'823	-360'944	54'867'879	47'840'428	7'027'451	14.7%

Le décompte final de la péréquation relatif à l'année 2019 interviendra dans le courant de l'année 2020 (août-septembre) et, par conséquent, influencera le résultat de l'année 2020.

Le montant total de la facture sociale à la charge des communes vaudoises pour l'année 2018 est supérieur d'environ CHF 19.5 mios à ce qui a été prévu dans le cadre du budget 2018 (+2.5%). Cet écart défavorable aux communes est malheureusement récurrent depuis 2011.

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

• 1994	15 points d'impôts	(valeur du point : CHF 650'000.00)
• 1995	15 points d'impôts	
• 1996	16 points d'impôts	
• 1997	15 points d'impôts	
• 1998	23 points d'impôts	
• 1999	21 points d'impôts	
• 2000	21 points d'impôts	
• 2001	20 points d'impôts	
• 2002	24 points d'impôts	
• 2003	28 points d'impôts	
• 2004	34 points d'impôts	
• 2005	39 points d'impôts	
• 2006	27 points d'impôts	
• 2007	17 points d'impôts	
• 2008	20 points d'impôts	
• 2009	19 points d'impôts	
• 2010	24 points d'impôts	
• 2011	20 points d'impôts	
• 2012	21 points d'impôts	
• 2013	20 points d'impôts	
• 2014	21 points d'impôts	
• 2015	29 points d'impôts	
• 2016	27 points d'impôts	
• 2017	24 points d'impôts	
• 2018	26 points d'impôts	
• 2019	28 points d'impôts	(valeur du point d'impôt : CHF 1'439'210.00)

Le système péréquatif entré en vigueur en 2011 est plus défavorable que celui qui a été en vigueur jusqu'en 2010. En effet, nous constatons que notre part du financement de la facture sociale représente, en 2019, l'équivalent de huit points d'impôts de plus qu'en 2011, mais avec six points d'impôts communaux en moins, puisque l'introduction du nouveau système péréquatif était assorti d'une bascule de six points en faveur du Canton. L'effet global du poids de la facture sociale pour la Ville de Pully représente aujourd'hui l'équivalent de quatorze points d'impôts de plus que par rapport à 2011.

La répartition de la facture sociale entre le Canton et les communes est au centre des discussions actuelles ; il est urgent de revenir, pour le moins, à la répartition de 2/3 Canton, 1/3 Communes, qui prévalait avant le changement introduit pour contribuer à l'assainissement des finances cantonales.

2.3. Les charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux imputations internes ;
- charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux.

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2019 et le budget 2019 (y compris les crédits supplémentaires) :

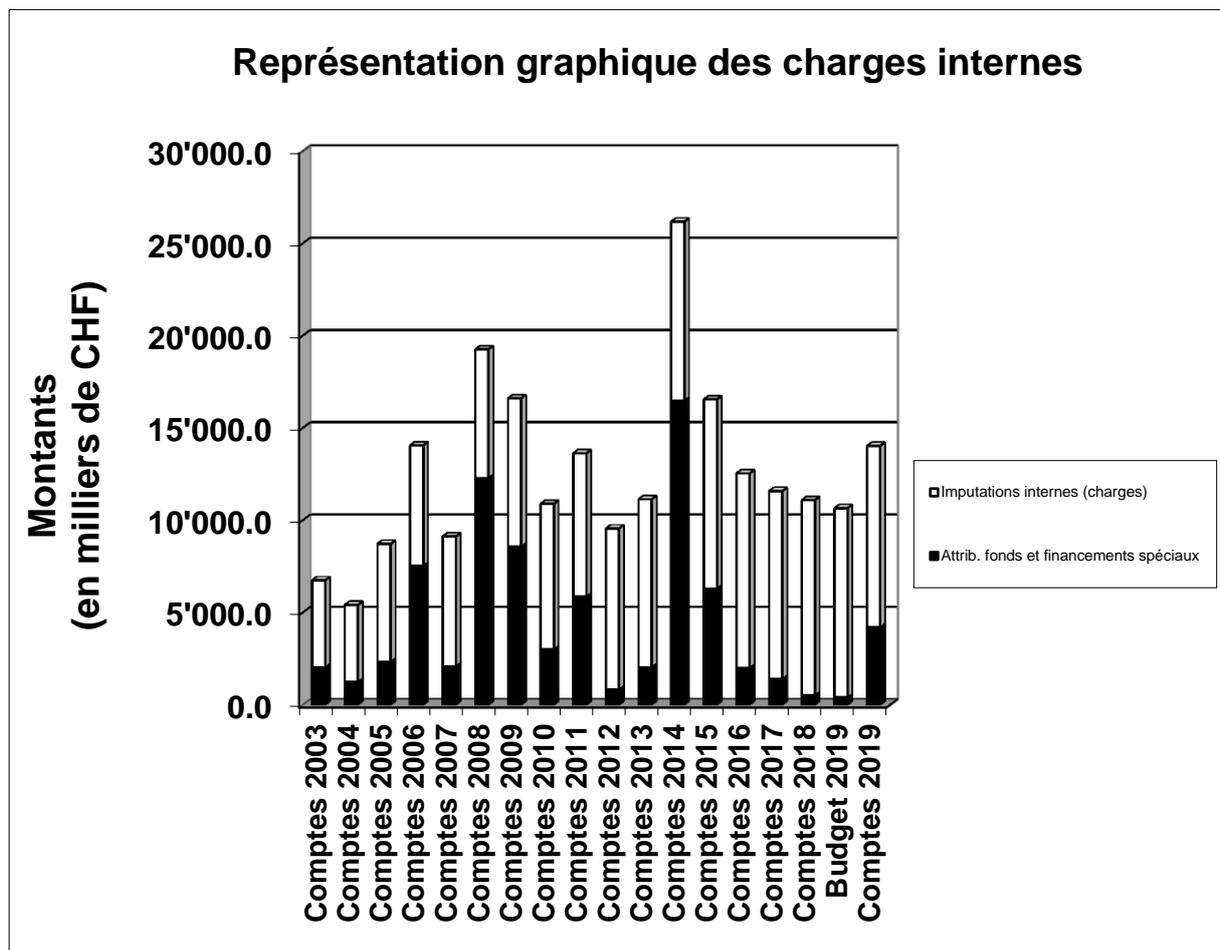
Intitulé	Comptes 2019	Budget 2019	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	9'815'388.62	10'241'900.00	-426'511.38	-4.2%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	4'222'001.98	417'000.00	3'805'001.98	912.5%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	14'037'390.60	10'658'900.00	3'378'490.60	31.7%

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2019 et les comptes 2018 :

Intitulé	Comptes 2019	Comptes 2018	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	9'815'388.62	10'566'122.28	-750'733.66	-7.1%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	4'222'001.98	531'868.30	3'690'133.68	693.8%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	14'037'390.60	11'097'990.58	2'939'400.02	26.5%

La forte progression constatée sur les attributions aux fonds et financements spéciaux provient pour l'essentiel de l'augmentation de la réserve sur les débiteurs fiscaux. En effet, l'Administration Cantonale des Impôts (ACI) a provisionné l'entier du montant dû par un contribuable indélicat.

Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :

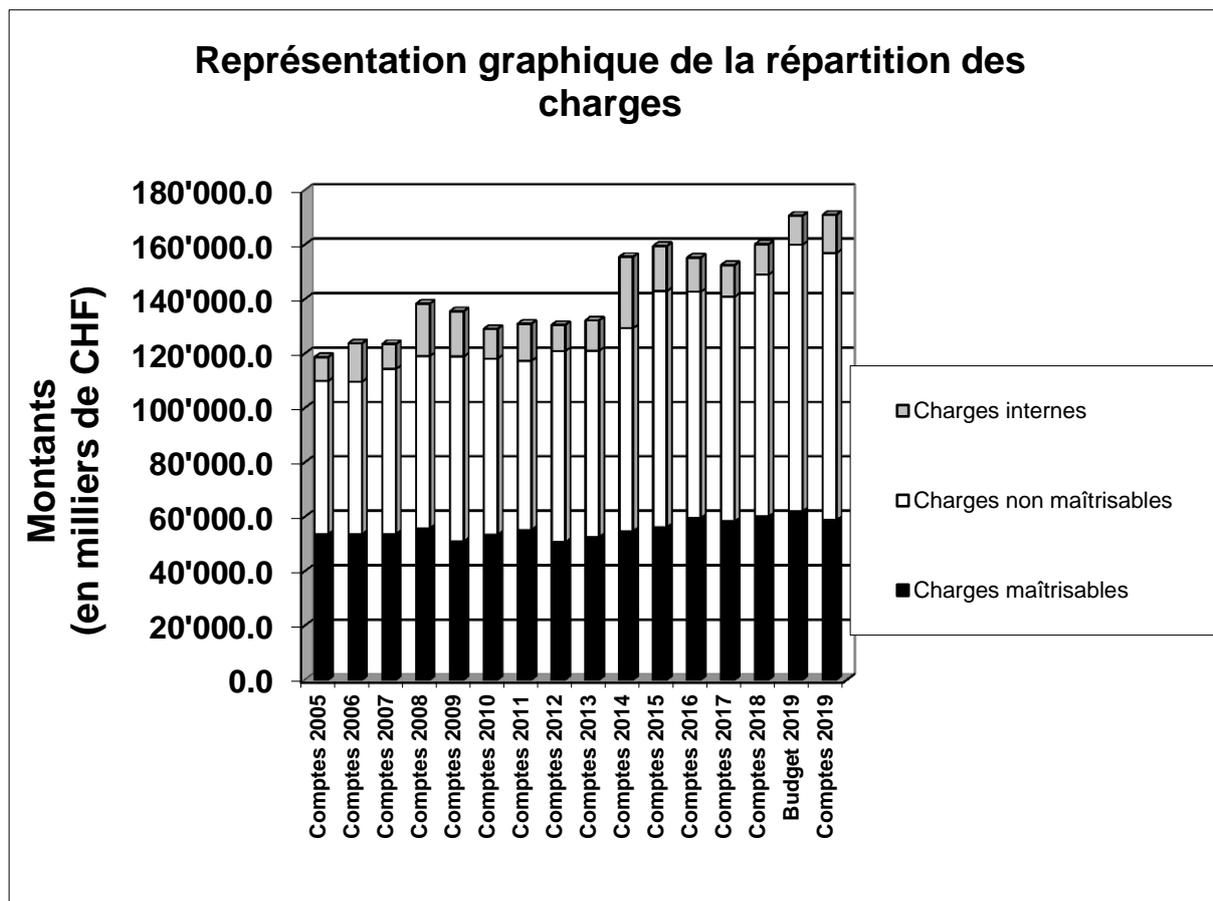


2.4. Analyse des charges – Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges relatives aux comptes 2019, au budget 2019 (y compris les crédits supplémentaires), aux comptes 2018 ainsi qu'aux comptes 2017 :

Intitulé	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018	Comptes 2017
Autorités et personnel	30'135'495.94	30'935'800.00	30'150'503.75	29'479'122.37
Biens, services et marchandises	21'633'663.55	23'139'300.00	23'061'249.71	22'395'493.46
Aides et subventions	7'065'420.99	7'920'700.00	6'941'644.88	6'504'808.74
Sous-total charges maîtrisables	58'834'580.48	61'995'800.00	60'153'398.34	58'379'424.57
Intérêts passifs	627'440.73	1'054'000.00	670'242.17	829'383.13
Amortissements	5'971'161.49	5'876'900.00	6'240'463.50	4'870'547.34
Rembts et subv. à des collectivités	91'523'700.83	91'081'700.00	81'994'817.04	76'857'165.53
Sous-total charges non maîtrisables	98'122'303.05	98'012'600.00	88'905'522.71	82'557'096.00
Attrib. fonds et financements spéciaux	4'222'001.98	417'000.00	531'868.30	1'411'720.71
Imputations internes (charges)	9'815'388.62	10'241'900.00	10'566'122.28	10'180'206.74
Sous-total charges internes	14'037'390.60	10'658'900.00	11'097'990.58	11'591'927.45
TOTAL DES CHARGES	170'994'274.13	170'667'300.00	160'156'911.63	152'528'448.02

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :



3. Analyse des revenus de fonctionnement

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux;
- les revenus non fiscaux;
- les revenus internes.

3.1. Les revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Ce sont ceux qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition :

- impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques;
- impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales;
- impôt foncier;
- droits de mutation;
- impôts sur les successions et les donations;
- impôt sur les chiens et taxes diverses;
- patentes et concessions;
- part sur les impôts sur les gains immobiliers;
- rétribution de la taxe sur le CO²;
- compensation cantonale mise en place de la RIE III.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2019 et le budget 2019 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2019 (Taux de 61.0)	Budget 2019 (Taux de 61.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu	61'349'735.20	59'800'000.00	1'549'735.20	2.6%
Impôt sur la fortune	18'146'813.60	15'500'000.00	2'646'813.60	17.1%
Impôt à la source	1'186'437.55	2'100'000.00	-913'562.45	-43.5%
Impôt spécial des étrangers	3'301'288.37	4'500'000.00	-1'198'711.63	-26.6%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	83'984'274.72	81'900'000.00	2'084'274.72	2.5%
Impôts sur le bénéfice	2'736'965.75	4'900'000.00	-2'163'034.25	-44.1%
Impôt sur le capital	1'235'181.75	300'000.00	935'181.75	311.7%
Impôt complémentaire immeubles	414'725.95	400'000.00	14'725.95	3.7%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	4'386'873.45	5'600'000.00	-1'213'126.55	-21.7%
Impôt foncier	3'468'655.00	3'500'000.00	-31'345.00	-0.9%
Droits de mutation	3'501'253.45	2'800'000.00	701'253.45	25.0%
Impôts sur les successions et donations	4'380'266.40	4'800'000.00	-419'733.60	-8.7%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	62'700.00	51'000.00	11'700.00	22.9%
Patentes et concessions	26'265.35	25'000.00	1'265.35	5.1%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	2'027'511.30	2'200'000.00	-172'488.70	-7.8%
Redistribution de la taxe sur le CO2	29'440.65	0.00	29'440.65	
Compensation cantonale RIE III	995'250.00	0.00	995'250.00	
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	102'862'490.32	100'876'000.00	1'986'490.32	2.0%

Il est à noter que la compensation cantonale relative à l'introduction de la révision de l'imposition des entreprises (RIE III) a été incluse, dans le cadre de l'élaboration du budget 2019, dans l'impôt sur le bénéfice des personnes morales.

Ainsi, nous constatons que les recettes fiscales réalisées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2019 sont globalement supérieures (+2.0%) à celles prévues dans le budget 2019 (y compris les crédits supplémentaires).

3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune

Eléments	Impôt sur le revenu (en CHF)	Impôt sur la fortune (en CHF)
Total des acomptes 2019 facturés	44'615'399.93	12'925'698.35
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>		
Année fiscale 2018	6'986'648.25	2'442'955.41
Année fiscale 2017	4'611'775.55	511'095.06
Année fiscale 2016	-239'953.26	185'128.32
Année fiscale 2015	57'928.20	263'169.88
Année fiscale 2014	191'424.74	288'626.21
Année fiscale 2013	679'692.35	240'481.67
Année fiscale 2012	795'565.00	242'056.15
Année fiscale 2011	590'906.85	172'851.95
Année fiscale 2010	412'441.85	206'433.25
Année fiscale 2009	408'420.25	206'490.00
Année fiscale 2008	261'644.05	188'180.90
Année fiscale 2007	115'680.95	152'437.55
Année fiscale 2005	84'814.75	121'208.90
Total décomptes années antérieures	14'956'989.53	5'221'115.25
<u>Impôt sur les prestations en capital</u>		
Année fiscale 2019	756'022.90	
Année fiscale 2018	204'620.50	
Année fiscale 2017	28'268.05	
Année fiscale 2016	236.45	
Année fiscale 2015	5'998.00	
Année fiscale 2014	21'839.35	
Année fiscale 2012	-8'240.30	
Année fiscale 2011	-3'579.45	
Année fiscale 2010	-7'585.40	
Année fiscale 2008	101.05	
Année fiscale 2004	-2'785.30	
Année fiscale 2003	-491.70	
Année fiscale 2001	-978.90	
Total impôt sur prestations en capital	993'425.25	
Total des activités dirigeantes	-54'924.55	
Total de l'impôt sur les frontaliers	164'601.25	
Impôt récupéré	153'991.18	
Impôt sourcier mixte	155'458.64	
Amendes pour soustraction d'impôts	869'450.00	
Imputation forfaitaire personnes physiques	-504'571.96	
Remboursement impôt ecclésiastique	-84.07	
Total comptabilisé sur l'année 2019	61'349'735.20	18'146'813.60

L'avancement des taxations est à peu près au même niveau que par rapport à l'année 2018. En effet, nous remarquons que le niveau des taxations concernant l'année antérieure est d'environ 67.3% alors qu'en 2018 il était de 65.5%.

Ainsi en 2019, par rapport à l'année 2018, nous constatons une progression des acomptes relatifs à l'impôt sur le revenu de l'ordre de 0.9% et de 4.5% pour l'impôt sur la fortune.

Nous constatons ainsi que le montant de l'impôt sur le revenu est supérieur de 12.0% à celui réalisé lors du bouclage des comptes de l'année 2018 et de 6.5% par rapport à celui réalisé dans le cadre des comptes de l'année 2017.

En ce qui concerne l'impôt sur la fortune, nous constatons sa progression de l'ordre de 15.1% par rapport aux montants comptabilisés dans les comptes de l'année 2018 et de 18.6% par rapport au bouclage des comptes de l'année 2017.

En résumé, l'écart positif d'environ CHF 4.2 mios constaté par rapport au budget 2019, pour les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques (hors impôt à la source et sur les étrangers), se répartit de la manière suivante :

• augmentation des taxations relatives aux années antérieures (impôts sur le revenu et sur la fortune)	CHF	7.7 mios
• diminution des montants des acomptes (impôts sur le revenu et sur la fortune)	- CHF	3.7 mios
• diminution de l'impôt sur les prestations en capital	- CHF	0.1 mio
• diminution de l'impôt récupéré sur les personnes physiques	- CHF	0.3 mio
• augmentation des amendes pour soustraction d'impôts	CHF	0.9 mio
• augmentation de l'impôt forfaitaire	- CHF	0.4 mio
• augmentation de l'impôt à la source mixte	<u>CHF</u>	<u>0.1 mio</u>
Total	CHF	4.2 mios

3.1.2. Impôt à la source

Par rapport au budget 2019 (y compris les crédits supplémentaires), l'impôt à la source montre une diminution d'environ CHF 900'000.00, soit de 43.5%. Cette forte diminution provient essentiellement de la fin du phénomène de rattrapage que l'on a pu constater ces dernières années.

3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers

Par rapport au budget 2019 (y compris les crédits supplémentaires), l'impôt spécial sur les étrangers diminue d'environ CHF 1.2 mio, soit de 26.6%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt spécial sur les étrangers (en CHF)
<i>Total des acomptes 2019 facturés</i>	<i>3'078'676.90</i>
<u><i>Décomptes après déduction des acomptes</i></u>	
Année fiscale 2018	109'768.03
Année fiscale 2017	33'234.53
Année fiscale 2016	45'011.40
Année fiscale 2015	32'655.81
Année fiscale 2014	1'941.70
<i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i>	<i>222'611.47</i>
Total impôt spécial sur les étrangers	3'301'288.37

Par rapport aux comptes 2018, nous constatons que cet impôt augmente d'environ CHF 100'000.00, soit une hausse de 3.3%.

Ceci s'explique essentiellement par une progression des décomptes après déduction des acomptes des années antérieures de l'ordre de 94.0%. Les acomptes se situent à peu près au même niveau que ceux constatés lors du bouclage des comptes de l'année 2018. Il est à noter que le nombre de contribuables bénéficiant de l'impôt spécial sur les étrangers est en légère diminution par rapport à l'année 2018 (-3.1%).

La révision de l'imposition des entreprises (RIE III) prévoit une modification du mode de calcul des forfaits fiscaux, ce qui devrait avoir pour conséquence, une progression de l'impôt spécial sur les étrangers. Durant l'année 2019, nous ne constatons pas une progression significative de ce type de revenus fiscaux. Il faudra sans doute attendre une à deux années afin de constater cette augmentation.

3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés

Cet impôt a engendré des recettes nettement inférieures d'environ CHF 2.2 millions par rapport à celles prévues dans le cadre du budget 2019 (y compris les crédits supplémentaires), soit une diminution de 44.1%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le bénéfice des sociétés (en CHF)
Total des acomptes facturés pour l'année 2019	2'908'246.55
Total des acomptes facturés pour l'année 2020	129'785.25
<i>Total des acomptes facturés durant l'année 2019</i>	3'038'031.80
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>	
Année fiscale 2018	-279'198.60
Année fiscale 2017	-14'771.70
Année fiscale 2016	-73'204.65
Année fiscale 2015	1'527.55
Année fiscale 2014	66'420.25
Année fiscale 2013	-1'789.50
Année fiscale 2012	-49.40
<i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i>	-301'066.05
Total de l'impôt sur le bénéfice des sociétés	2'736'965.75

Par rapport aux comptes 2018, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales est en nette diminution d'environ CHF 3.3 mios, soit une baisse de 54.8%.

Cette diminution des recettes liées aux sociétés provient essentiellement de deux éléments :

- diminution des acomptes facturés - CHF 2.7 mios
- diminution des décomptes après déduction des acomptes - CHF 0.6 mio

Ainsi, nous constatons une stagnation du nombre de taxations traitées par l'administration fiscale cantonale par rapport à l'année 2018. Par conséquent, la nette baisse constatée par rapport à l'année 2018 provient de l'entrée en vigueur, dès le 1^{er} janvier 2019, de la révision de l'imposition des entreprises (RIE III) au niveau vaudois.

De plus, il ne faut pas oublier que l'impôt sur le bénéfice est une recette que l'on peut qualifier d'aléatoire. En effet, ce type de revenus est directement lié à la situation conjoncturelle et peut par conséquent très fortement varier d'une année à l'autre.

3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés

Cet impôt a engendré des recettes supérieures d'environ CHF 935'000.00 par rapport à celles prévues dans le budget 2019 (y compris les crédits supplémentaires), soit une forte progression de 311.7%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le capital des sociétés (en CHF)
<i>Total des acomptes facturés durant l'année 2019</i>	693'072.90
<u><i>Décomptes après déduction des acomptes</i></u>	
Année fiscale 2018	300'743.65
Année fiscale 2017	242'275.40
Année fiscale 2016	-1'412.15
Année fiscale 2015	-744.45
Année fiscale 2014	1'246.40
<i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i>	542'108.85
Total de l'impôt sur le capital des sociétés	1'235'181.75

Par rapport aux comptes 2018, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le capital des personnes morales est en forte augmentation d'environ CHF 1.0 mio, soit une progression de 353.9%.

Cette forte hausse provient essentiellement de deux éléments :

- augmentation des acomptes facturés CHF 0.5 mio
- augmentation des décomptes après déduction des acomptes CHF 0.5 mio

Nous constatons que le nombre de contribuables ayant payé des acomptes sur l'impôt sur le capital des sociétés a progressé de 15.3% par rapport à l'année 2018 et le nombre de taxations définitives concernant les années antérieures est en hausse de 11.8%.

Ainsi, la progression importante constatée sur ce type d'impôt est très probablement liée à la baisse conséquente constatée sur l'impôt sur le bénéfice des sociétés. En effet, ce dernier peut être déduit de l'impôt sur le capital. Par conséquent, si nous constatons une baisse de l'impôt sur le bénéfice, cela engendre une baisse de la déduction de ce dernier sur l'impôt sur le capital des sociétés, et par conséquent, une augmentation de cet impôt.

3.1.6. Droits de mutation

Nous constatons une forte progression de cette catégorie d'environ CHF 0.7 mio par rapport au budget 2019 (y compris les crédits supplémentaires), soit une hausse de 25.0%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Droits de mutation (en CHF)
<u>Imposition droits de mutation - Personnes physiques</u>	
Année fiscale 2019	1'785'559.15
Année fiscale 2018	634'261.50
Total droits de mutation personnes physiques	2'419'820.65
<u>Imposition droits de mutation personnes morales</u>	
Année fiscale 2019	736'640.30
Année fiscale 2018	344'792.50
Total droits de mutation - Personnes morales	1'081'432.80
Total des droits de mutation	3'501'253.45

Par rapport aux comptes 2018, les recettes fiscales relatives aux droits de mutation sont en diminution d'environ CHF 0.8 mio, soit une baisse de 18.6%. Cette diminution s'explique en grande partie par le nombre de dossiers traités qui a baissé entre les années 2018 et 2019 (-53 dossiers).

3.1.7. Impôts sur les successions et donations

Nous constatons une diminution de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 0.4 mio par rapport au budget 2019 (y compris les crédits supplémentaires), soit une baisse de 8.7%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôts sur les successions et donations (en CHF)
<u>Imposition sur les successions et donations</u>	
Année fiscale 2019	194'463.00
Année fiscale 2018	845'317.20
Année fiscale 2017	110'175.90
Année fiscale 2016	40'502.00
Année fiscale 2015	3'186'116.70
Année fiscale 2013	3'691.60
Total impôts sur les successions et donations	4'380'266.40

Durant l'année 2019, les autorités fiscales cantonales ont traité 38 dossiers concernant notre Commune, soit 4 cas de moins que durant l'année 2018.

De plus, il est important de préciser qu'un seul dossier dépasse la somme de CHF 1.0 mio durant l'année 2019 alors qu'en 2018, ils étaient au nombre de trois.

L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

3.1.8. Part aux gains immobiliers

Nous constatons une diminution de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 170'000.00 par rapport au budget 2019 (y compris les crédits supplémentaires), soit une baisse de 7.8%.

Par rapport aux comptes 2018, les recettes fiscales relatives aux gains immobiliers sont en baisse d'environ CHF 435'000.00, soit une diminution de 17.7%.

Il est à noter que durant l'exercice 2019, les Autorités fiscales cantonales ont traité un dossier de moins que durant l'année 2018. Par conséquent, la valeur moyenne des dossiers traités durant l'année 2019 est inférieure à celle constatée lors du bouclage des comptes de l'année 2018.

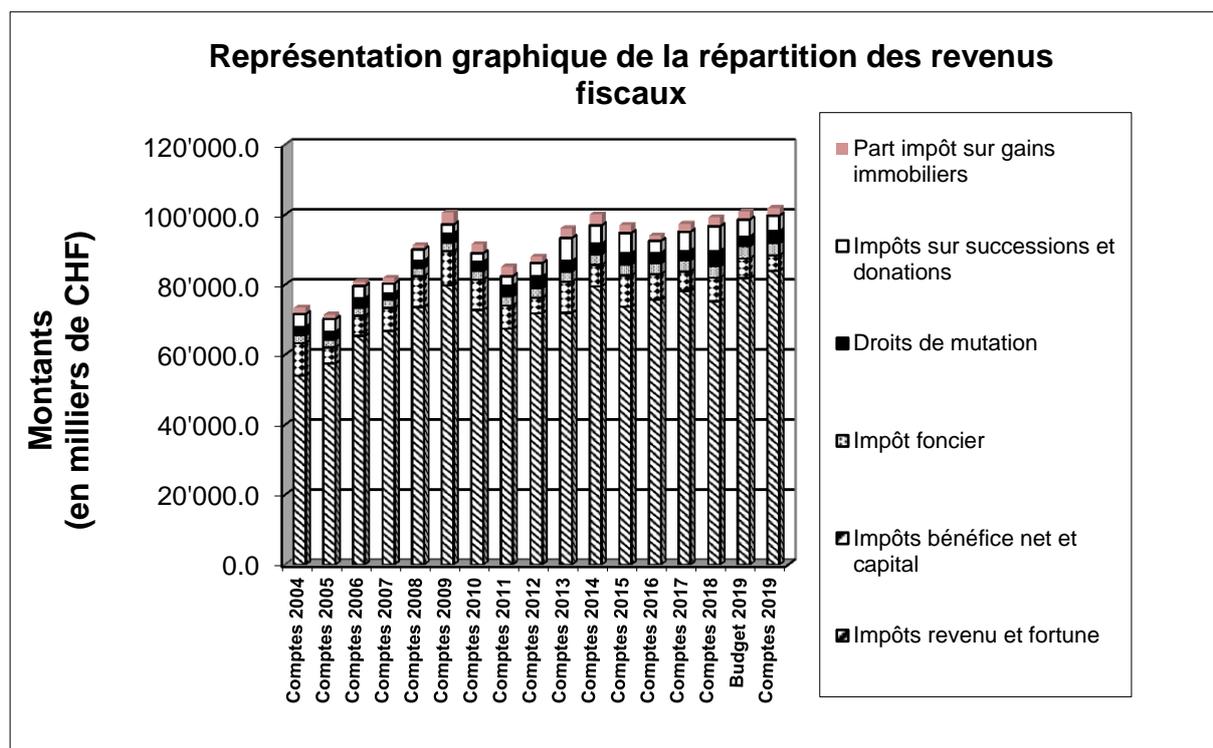
L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2018 et les comptes 2017 :

Intitulé	Comptes 2019 (Taux de 61.0)	Comptes 2018 (Taux de 61.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu	61'349'735.20	54'790'697.52	6'559'037.68	12.0%
Impôt sur la fortune	18'146'813.60	15'771'786.53	2'375'027.07	15.1%
Impôt à la source	1'186'437.55	1'487'448.96	-301'011.41	-20.2%
Impôt spécial des étrangers	3'301'288.37	3'194'813.59	106'474.78	3.3%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	83'984'274.72	75'244'746.60	8'739'528.12	11.6%
Impôts sur le bénéfice	2'736'965.75	6'049'354.80	-3'312'389.05	-54.8%
Impôt sur le capital	1'235'181.75	272'113.00	963'068.75	353.9%
Impôt complémentaire immeubles	414'725.95	411'165.60	3'560.35	0.9%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	4'386'873.45	6'732'633.40	-2'345'759.95	-34.8%
Impôt foncier	3'468'655.00	3'364'380.95	104'274.05	3.1%
Droits de mutation	3'501'253.45	4'298'913.75	-797'660.30	-18.6%
Impôts sur les successions et donations	4'380'266.40	7'019'320.60	-2'639'054.20	-37.6%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	62'700.00	51'200.00	11'500.00	22.5%
Patentes et concessions	26'265.35	25'071.75	1'193.60	4.8%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	2'027'511.30	2'462'791.05	-435'279.75	-17.7%
Redistribution de la taxe sur le CO2	29'440.65	33'466.85	-4'026.20	-12.0%
Compensation cantonale RIE III	995'250.00	0.00	995'250.00	
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	102'862'490.32	99'232'524.95	3'629'965.37	3.7%

Le total des revenus fiscaux est en progression de 3.7% par rapport aux comptes de l'année 2018.

Graphique de la répartition de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :



3.2. Les revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs au patrimoine;
- revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre les comptes 2019 et le budget 2019 (y compris les crédits supplémentaires) (en CHF) :

Intitulé	Comptes 2019	Budget 2019	Ecart	Ecart (en %)
Revenus du patrimoine	7'597'845.99	7'160'700.00	437'145.99	6.1%
Taxes, émoluments et prod ventes	20'250'123.15	19'644'000.00	606'123.15	3.1%
Participation et remboursements de collectivités publiques	18'113'566.88	16'102'800.00	2'010'766.88	12.5%
Autres participations et subventions	294'958.86	80'900.00	214'058.86	264.6%
TOTAL DES REVENUS NON FISCAUX	46'256'494.88	42'988'400.00	3'268'094.88	7.6%

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre les comptes 2019 et les comptes 2018 :

Intitulé	Comptes 2019	Comptes 2018	Ecart	Ecart (en %)
Revenus du patrimoine	7'597'845.99	7'642'473.98	-44'627.99	-0.6%
Taxes, émoluments et prod ventes	20'250'123.15	20'566'901.88	-316'778.73	-1.5%
Participation et remboursements de collectivités publiques	18'113'566.88	16'274'529.75	1'839'037.13	11.3%
Autres participations et subventions	294'958.86	83'480.85	211'478.01	253.3%
TOTAL DES REVENUS NON FISCAUX	46'256'494.88	44'567'386.46	1'689'108.42	3.8%

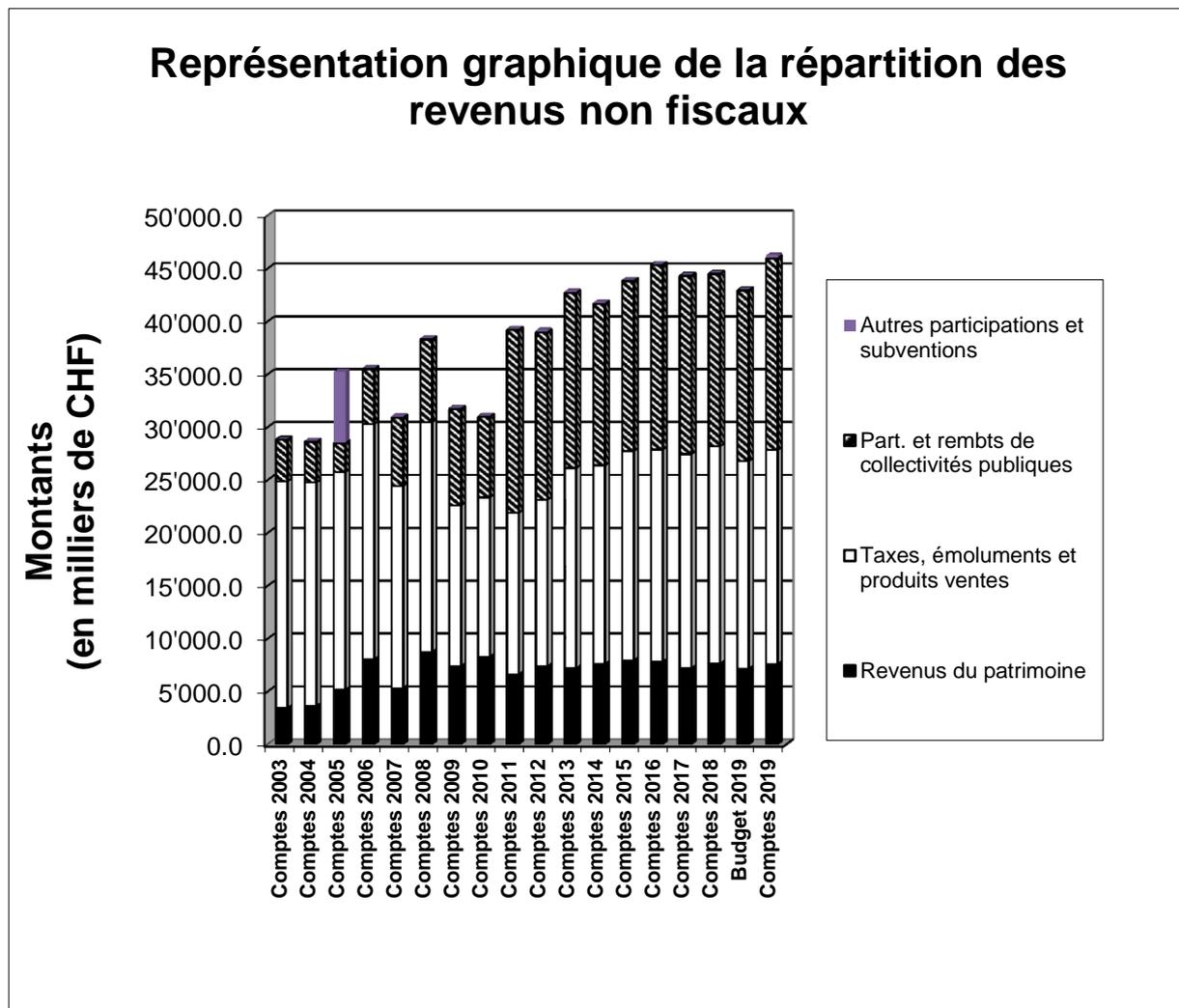
On constate que les revenus non fiscaux sont supérieurs de 7.6% à ce qui a été prévu dans le budget 2019 (y compris les crédits supplémentaires).

Par rapport aux comptes de l'année 2018, les revenus non fiscaux sont supérieurs de 3.8%.

La progression des participations et remboursements de collectivités publiques provient pour l'essentiel du décompte final pour l'année 2018 de la péréquation directe horizontale.

De plus, la progression importante des autres participations et subventions concerne un legs dans le cadre d'une succession (voir préavis n°05-2018).

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :



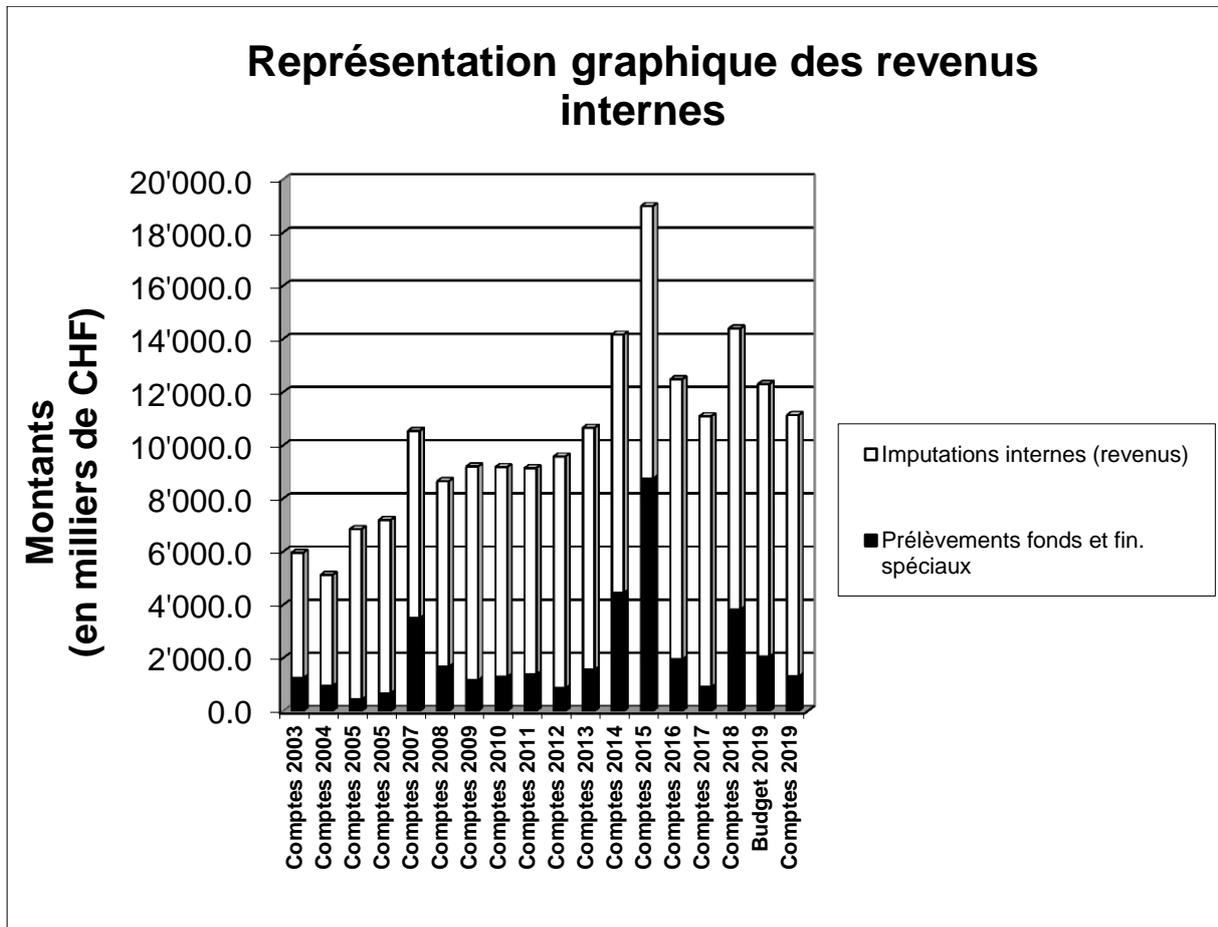
3.3. Les revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds spéciaux;
- revenus relatifs aux imputations internes.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :

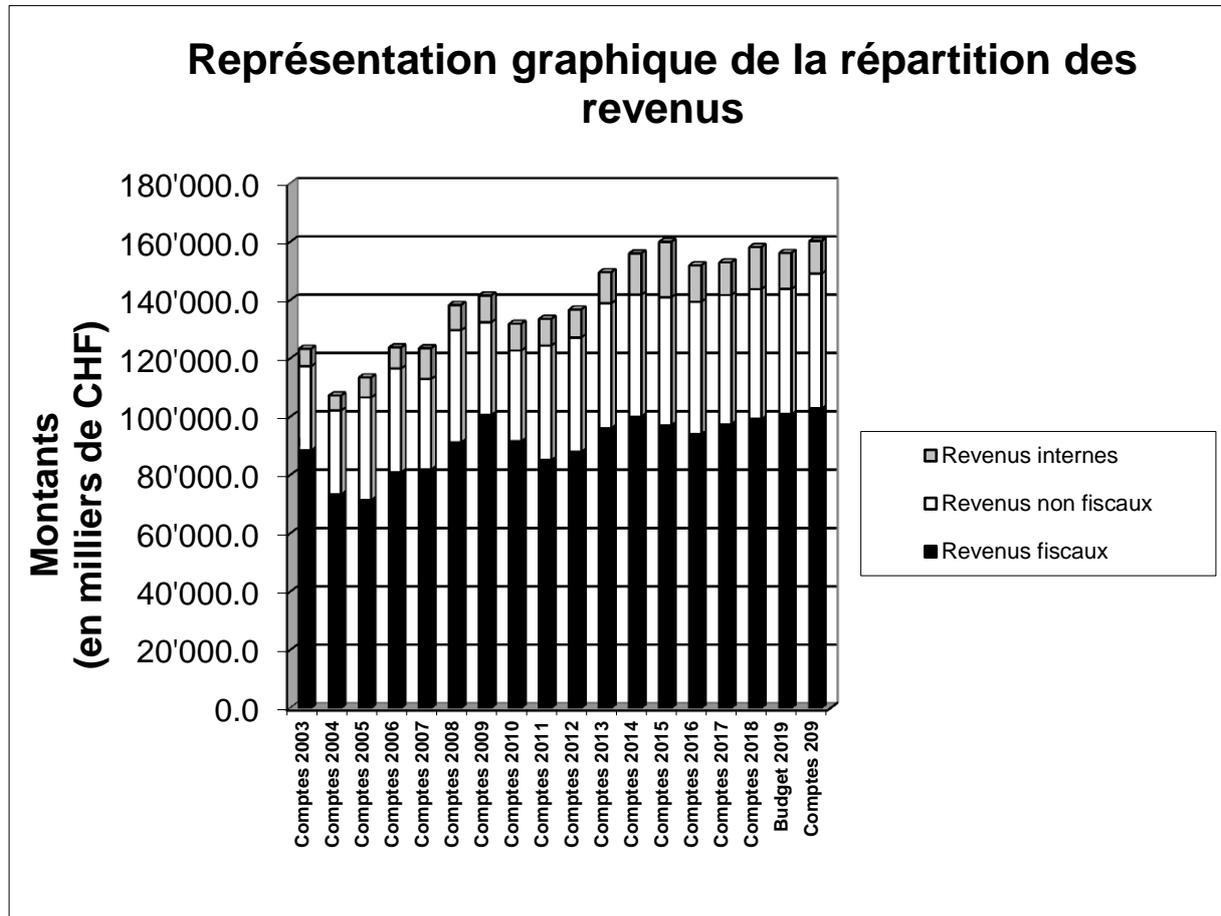


3.4. Analyse des revenus – Récapitulation

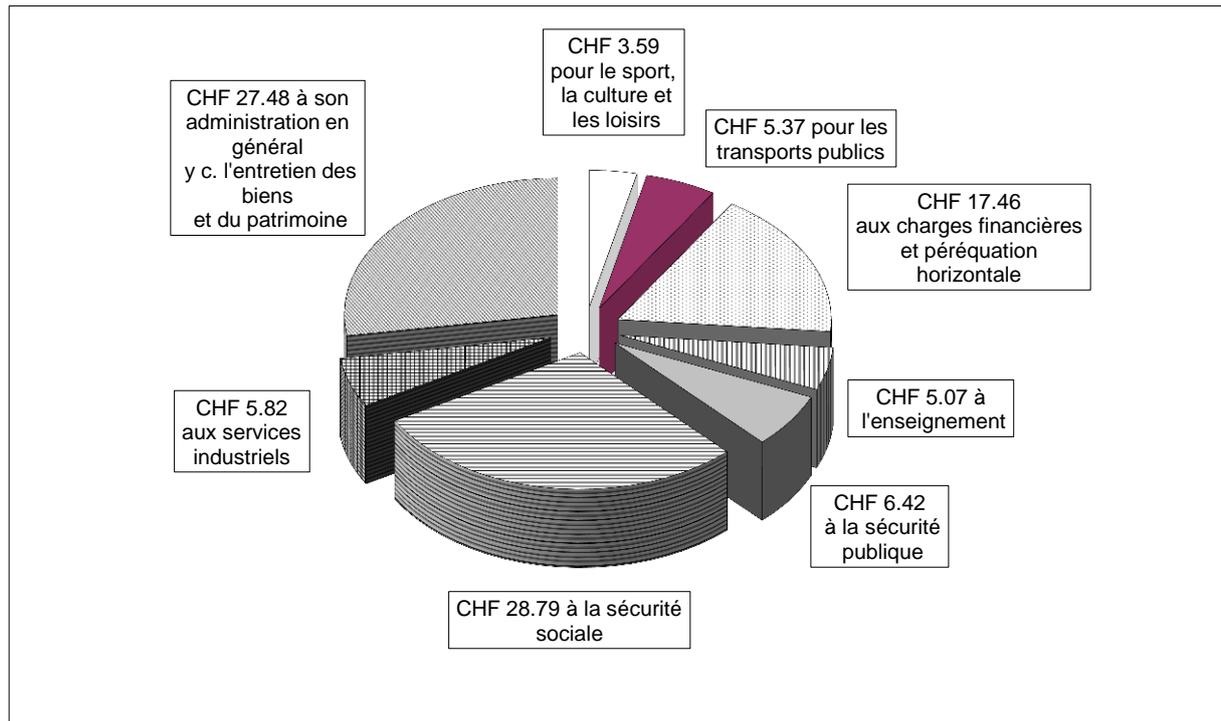
Tableau récapitulatif des revenus relatifs aux comptes 2019 et comparatif par rapport au budget 2019 (y compris les crédits supplémentaires) ainsi qu'aux comptes 2018 et 2017 :

Intitulé	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018	Comptes 2017
Impôts sur le revenu et la fortune	83'984'274.72	81'900'000.00	75'244'746.60	78'281'645.31
Impôts sur le bénéfice net et le capital	4'386'873.45	5'600'000.00	6'732'633.40	5'451'113.40
Impôt foncier	3'468'655.00	3'500'000.00	3'364'380.95	3'267'356.20
Droits de mutation	3'501'253.45	2'800'000.00	4'298'913.75	2'711'661.65
Impôts sur les successions et donations	4'380'266.40	4'800'000.00	7'019'320.60	5'379'877.50
Impôt sur les chiens et taxes diverses	62'700.00	51'000.00	51'200.00	50'600.00
Patentes et concessions	26'265.35	25'000.00	25'071.75	25'695.20
Part impôts sur les gains immobiliers	2'027'511.30	2'200'000.00	2'462'791.05	2'241'981.85
Redistribution de la taxe sur le CO2	29'440.65	0.00	33'466.85	17'759.40
Compensation cantonale RIE III	995'250.00	0.00	0.00	0.00
Sous-total revenus fiscaux	102'862'490.32	100'876'000.00	99'232'524.95	97'427'690.51
Revenus du patrimoine	7'597'845.99	7'160'700.00	7'642'473.98	7'205'010.95
Taxes, émoluments et produits ventes	20'250'123.15	19'644'000.00	20'566'901.88	20'255'032.64
Part. et remboursements de collectivités publiques	18'113'566.88	16'102'800.00	16'274'529.75	16'840'480.59
Autres participations et subventions	294'958.86	80'900.00	83'480.85	91'395.00
Sous-total revenus non fiscaux	46'256'494.88	42'988'400.00	44'567'386.46	44'391'919.18
Prélèvements fonds et fin. Spéciaux	1'323'481.58	2'061'500.00	3'827'134.23	914'678.20
Imputations internes (revenus)	9'815'388.62	10'241'900.00	10'566'122.28	10'180'206.74
Sous-total revenus internes	11'138'870.20	12'303'400.00	14'393'256.51	11'094'884.94
TOTAL DES REVENUS	160'257'855.40	156'167'800.00	158'193'167.92	152'914'494.63

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :



En 2019, chaque fois que la Ville de Pully a dépensé CHF 100.00, elle a consacré :



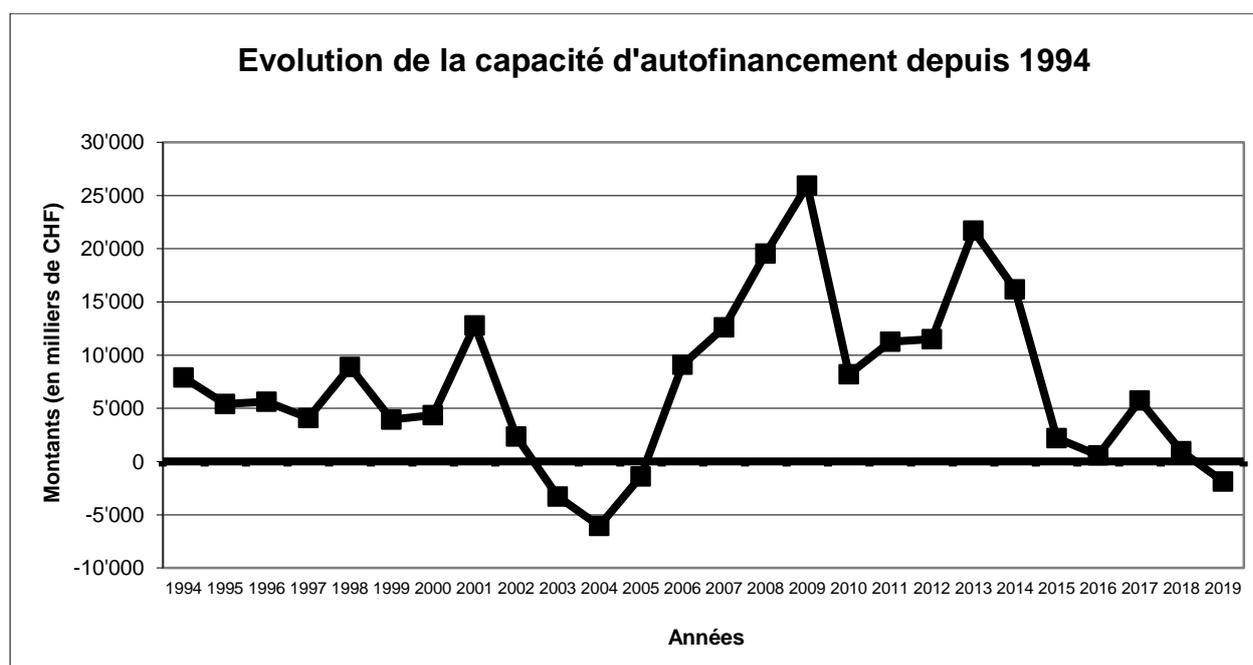
4. Analyse des charges et des revenus – Récapitulation

COMPTES 2019 Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instr. publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
Montants en milliers de CHF									
Autorités et personnel	9'685.6	796.9	3'472.6	9'080.1	3'382.5	551.9	1'673.9	1'492.0	30'135.5
Biens, services, marchandises	4'190.1	698.8	3'437.8	4'652.4	2'998.9	139.2	132.6	5'383.8	21'633.6
Intérêts passifs	0.3	627.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	627.4
Amortissements	938.2	638.4	437.6	2'178.0	1'065.0	123.2	207.5	383.3	5'971.2
Rembts, participations et subv. coll. publiques	9'414.4	28'776.4	0.0	2'370.9	67.7	9'870.6	41'009.7	14.0	91'523.7
Aides et subventions	574.8	0.0	4.5	58.1	813.9	0.0	5'603.1	11.0	7'065.4
Attrib. fonds et fin. spéciaux	55.0	3'410.9	0.0	392.8	0.0	48.9	0.0	314.4	4'222.0
Imputations internes	236.3	0.0	0.0	4'771.9	1'749.6	0.0	0.0	3'057.6	9'815.4
Total des charges	25'094.7	34'948.5	7'352.5	23'504.2	10'077.6	10'733.8	48'626.8	10'656.1	170'994.2
Impôts	0.0	99'784.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	99'784.0
Patentes, concessions	0.0	26.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	26.3
Revenus du patrimoine	262.9	1'146.1	3'303.8	900.2	461.4	641.8	0.0	881.7	7'597.9
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	2'031.7	172.8	631.1	6'457.3	666.4	369.1	1'168.9	8'752.8	20'250.1
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)	0.0	3'052.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3'052.2
Participations et rembts de collectivités publiques	105.0	16'771.5	49.6	164.5	814.4	0.0	20.0	188.6	18'113.6
Autres participations et subventions	0.0	190.4	0.0	104.5	0.0	0.0	0.0	0.0	294.9
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	407.9	111.9	288.8	186.7	328.2	0.0	0.0	0.0	1'323.5
Imputations internes	993.4	833.3	856.7	4'622.7	1'576.7	0.0	99.6	833.0	9'815.4
Total des revenus	3'800.9	122'088.5	5'130.0	12'435.9	3'847.1	1'010.9	1'288.5	10'656.1	160'257.9

5. Autofinancement

LIBELLE	Montants
Total des revenus des comptes 2019	160'257'855.40
Total des charges des comptes 2019	-170'994'274.13
Résultat des comptes 2019	-10'736'418.73
Eléments non monétaires :	
Imputations internes (charges) dans les comptes 2019	9'815'388.62
Imputations internes (revenus) dans les comptes 2019	-9'815'388.62
Amortissements comptables dans les comptes 2019	5'289'714.86
Défalcations d'impôts et de créances débiteurs dans les comptes 2019	681'446.63
Attributions fonds et financements spéciaux dans les comptes 2019	4'222'001.98
Prélèvements fonds et financements spéciaux dans les comptes 2019	-1'323'481.58
Cash-flow/cash-loss (capacité d'autofinancement) des comptes 2019	-1'866'736.84
Investissements nets de l'année 2019	-14'106'503.55
Solde après financement des investissements selon les comptes 2019	-15'973'240.39

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au 31 décembre 2019



Durant les années 2003, 2004 et 2005, notre Commune a généré systématiquement des marges d'autofinancement négatives. Cela signifie que, durant ces années, la Ville de Pully devait non seulement s'endetter pour financer l'entier des investissements, mais également pour une partie du fonctionnement courant. D'ailleurs, ces années ont été marquées par une forte augmentation du niveau de l'endettement communal.

L'année 2019 se solde par une marge d'autofinancement négative de l'ordre de -CHF 1.9 mio, soit une situation tout à fait similaire à celles rencontrées lors des années 2003 à 2005. Ainsi, ce résultat est largement inférieur à l'objectif du programme de législature qui prévoit un financement des investissements nets à hauteur de 40%.

C'est ainsi la somme approximative de CHF 16.0 mios qui a manqué durant l'exercice écoulé, afin de financer les investissements nets communaux. Par conséquent, l'endettement communal a augmenté durant cette période de CHF 20.0 mios afin de se situer à la somme de CHF 115.0 mios au 31 décembre 2019.

6. Communication

Un communiqué de presse sera rédigé afin de présenter les comptes 2019. De plus, un article sera inséré dans le journal communal.

Les actions de communication à entreprendre sont définies en collaboration avec l'entité de communication.

7. Programme de législature

Au chapitre des finances communales, le programme de législature 2016-2021 prévoit quatre objectifs :

- 1. Contenir la croissance de nos charges maîtrisables dans une enveloppe maximale de CHF 67 mios à l'horizon 2021, soit une augmentation moyenne de 3% par an :** le bouclage des comptes 2019 montre des charges maîtrisables qui se situent aux alentours de CHF 58.8 mios, soit une baisse de 2.2% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2018. On peut ainsi considérer que l'objectif est pour le moment atteint.
- 2. Contenir la croissance de nos charges salariales dans une enveloppe maximale de CHF 31 mios à l'horizon de 2021, soit une augmentation moyenne de 1.5% par an :** le bouclage des comptes 2019 montre les charges relatives aux autorités et personnel qui se situent aux alentours de CHF 30.1 mios, soit au même niveau que celles constatées lors du bouclage des comptes 2018. Cette stagnation des charges de personnel par rapport à l'année 2018 est donc conforme aux objectifs figurant dans le programme de législature. Par conséquent, on peut ainsi considérer que l'objectif est pour le moment atteint.
- 3. Chercher à maintenir une couverture du financement des investissements nécessaires à la Ville, par des fonds propres à hauteur de 40% au minimum :** le bouclage des comptes 2019 montre une marge d'autofinancement négative de l'ordre de CHF 1.9 mio, donc une couverture du financement des investissements par des fonds propres nulle. L'objectif n'est donc pas atteint et ce paramètre devra faire l'objet d'une attention particulière ces prochaines années afin de contenir le niveau d'endettement dans des proportions supportables.

4. Maintenir notre endettement à un niveau inférieur ou égal à CHF 140 mios : le bouclage des comptes 2019 montre un endettement communal qui se situe à la somme de CHF 115.0 mios. On peut ainsi constater que l'objectif est pour le moment atteint, sous réserve de la remarque faite au point 3 à la page précédente.

Ainsi, l'exercice comptable 2019 respecte que partiellement les objectifs financiers qui ont été articulés dans le cadre du programme de législature pour les années 2016 à 2021.

8. Conclusions

Tout comme en 2018, le résultat relatif à l'exercice 2019 se solde par un excédent de charges (déficit), à hauteur cette fois de CHF 10'736'418.73.

Comme mentionné précédemment, la marge d'autofinancement réalisée durant l'exercice 2019 est malheureusement négative et n'a pas permis de financer le moindre franc d'investissements consentis durant l'année écoulée. Par conséquent, l'endettement de notre Commune a progressé de CHF 20.0 mios et se situe, au 31 décembre 2019, à hauteur de CHF 115.0 mios.

Bien que meilleur que la prévision budgétaire, le résultat réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2019 peut être qualifié de mauvais ; il est la conséquence des effets conjugués de la révision de l'imposition des entreprises et de la modification du modèle péréquatif vaudois.

Les prochaines années seront marquées par un programme d'investissement nécessaire au développement de notre Ville. La réalisation progressive de ce programme nécessitera des financements externes qui auront une incidence sur le niveau d'endettement communal.

Il faut relever qu'une forte proportion de ces investissements répond à une nécessité d'entretien minimum (réseaux souterrains, patrimoine communal), à une obligation légale (constructions scolaires) ou à l'évolution indispensable d'infrastructures par rapport aux besoins d'aujourd'hui (espaces publics, mobilité).

De plus, toutes les dépenses d'investissements font l'objet d'une priorisation stricte, lors d'une appréciation faite dans un premier temps par la Municipalité, mais qui doit évidemment être ensuite partagée et validée par le Conseil communal dans le cadre du processus démocratique usuel.

Il faut relever enfin que nos dépenses d'investissement sont supportables et ne sont pas à l'origine de la dégradation de nos finances. Elles impactent notre budget annuel par leur amortissement et par les intérêts des emprunts nécessaires. Cette dépense représente seulement 4 % du total de nos dépenses et 11 % de nos charges dites « maîtrisables ».

Il est à noter que les conditions octroyées actuellement sur le marché des emprunts sont encore très favorables et ne pèseront que très peu la situation financière de notre Commune. En effet, les taux négatifs imposés par la Banque Nationale Suisse (BNS) ont pour effet de produire des taux d'intérêts extrêmement bas, alors que les dépôts sont quant à eux, sanctionnés par des intérêts négatifs. Par conséquent, avec la situation financière qui prédomine actuellement, il est préférable d'emprunter que de posséder beaucoup de liquidités. Néanmoins, la situation peut changer, raison pour laquelle la Municipalité reste très attentive à l'évolution des taux sur le marché.

Il convient de préciser encore que, sur le plan comptable, une partie de ces investissements pourra être amortie au moyen des réserves constituées ces dernières années. Celles-ci devraient donc permettre de faire face à un bon nombre de défis qui attendent notre Ville ces prochaines années.

Le résultat largement négatif réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2019 est révélateur de quelques sujets de préoccupation pour les années à venir, déjà évoqués depuis plusieurs années.

En effet, notre participation au financement des charges péréquatives devrait continuer à progresser fortement dans le cadre du système péréquatif en vigueur et nous ne croyons pas à une amélioration significative pour notre ville dans la mise en œuvre de la future péréquation pour laquelle les discussions sont en cours. Par ailleurs, les recettes fiscales devraient stagner, voir diminuer par l'entrée en vigueur de la révision de l'imposition des entreprises.

Un espoir pourrait venir d'une nouvelle répartition de la facture sociale entre le Canton et les Communes. Jusqu'ici, le Conseil d'Etat n'entre en matière que pour une opération dont les conséquences financières seraient neutres pour le Canton (basculé d'impôts), mais les discussions avec les associations de Communes sont en cours et la Municipalité suit avec attention leur évolution.

Dans ce contexte et en regard également du budget 2020, la marge d'autofinancement prévisible pour les années à venir, sans ajustement de la fiscalité communale, devrait être encore négative. Cela signifie que notre Commune devrait certainement, à l'instar de l'année 2019, s'endetter afin de financer l'entier de ses investissements, mais vraisemblablement également une partie de ses charges de fonctionnement. Une telle situation ne devrait pas durer, car elle a pour conséquence une progression rapide de l'endettement.

La maîtrise des charges sur lesquelles nous pouvons agir est un aspect important des finances communales et la Municipalité poursuit ses efforts dans ce domaine. Les comptes 2019 en sont l'illustration, puisque les charges maîtrisables constatées dans le cadre du bouclage des comptes sont inférieures à celles de l'année 2018 (-2.2%).

Il est évident que face à cette situation très difficile, il est de notre devoir de pratiquer une gestion prudente des dépenses communales, afin que le Ville de Pully soit placée dans les conditions de pouvoir relever les nombreux défis de ces prochaines années et assumer un volume d'investissements nécessaires.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 08-2020 du 29 avril 2020,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver les comptes 2019 et donner décharge aux organes responsables ;
2. d'approuver les comptes 2019 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 29 avril 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
 G. Reichen		 Ph. Steiner

Annexe(s) :

- brochures des comptes 2019
- comptes 2019 de la CISTEP
- attestation des comptes 2019 par la fiduciaire